



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature**

Direction de l'eau et de la biodiversité

La Défense, le 15 juillet 2025

*Sous-direction de la protection et de la gestion de l'eau,
des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques*

*Bureau de la politique des ressources minérales
non énergétiques*

*Affaire suivie par Clara Deruy
Mél. : clara.deruy@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 91 07*

Objet : synthèse et attestation de la participation du public relative à la demande de permis exclusif de recherche de mines dit permis « Bélénos » portant sur le territoire de huit communes du département de Loire-Atlantique (44) et de dix communes du département du Maine-et-Loire (49)

1. Le processus de consultation

Une deuxième participation du public portant sur une demande d'octroi de permis exclusif de recherches de mines d'antimoine, d'argent, de bismuth, de cobalt, de cuivre, d'étain, de germanium, d'indium, de lithium, de molybdène, de niobium, d'or, de tantale, de titane, de tungstène, de platine, des métaux de la mine du platine, de plomb, de rhénium, de zinc, de zirconium, de terres rares et substances connexes dit permis «Bélénos», formulée par la société par actions simplifiée Breizh Ressources, s'est déroulée du **19 mai au 18 juin 2025 inclus**, sur le site Internet du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.

Au total, **87** avis courriels individuels ont été recueillis pour le projet Bélénos. Sur l'ensemble des messages dont l'origine géographique était connue, la majorité provenait des départements et des communes concernées. De plus, **396** avis concernaient indistinctement la présente demande et les deux autres demandes de PER de Breizh Ressources « Epona » et « Taranis ».

2. Les contributions

Sur les 87 mails adressés, **85 se sont prononcés défavorablement à l'octroi du PER.** Deux contributions se sont prononcées favorablement à un octroi pour l'intérêt stratégique du projet pour la transition énergétique. Les questionnements et remarques soulevés par l'ensemble des avis reçus sont résumés ci-dessous.

Au-delà des contributions des citoyens, certains acteurs institutionnels locaux se sont également prononcés. La liste de ces acteurs ainsi que leurs avis pour le projet Bélénos en particulier sont présentés ci-dessous.

Atlantic'eau, service public d'eau potable en Loire-Atlantique	Sous conditions : Périmètre de protection éloigné du captage des Feugas soit de même que le périmètre de protection rapprochée, exclu des zones concernées par les travaux de recherche de mines
Association "Eau&Rivières"	Défavorable
Association "Grand Auverné Environnement"	Défavorable
Association "Bien vivre en Anjou"	Défavorable
Association "vent contre nature auxence"	Défavorable
Association "FNE Pays de Loire, Loire-Atlantique et Anjou"	Défavorable et conditions d'éviter les périmètres de protection éloignés, absence de travaux en zones humides

Sur les 396 mails adressés, **388 se sont prononcés défavorablement à l'octroi du PER.** Huit contributions se sont prononcées favorablement à un octroi pour l'intérêt stratégique du projet et la nécessité d'approvisionnements européens en métaux critiques. Les questionnements et remarques soulevés par l'ensemble des avis reçus sont résumés ci-dessous.

La liste de ces acteurs ainsi que leurs avis pour les projets de Breizh Ressources sont présentés ci-dessous :

Groupe des élus écologistes département Pays de Loire Atlantique	Défavorable
Association "Eau & Rivières de Bretagne"	Défavorable
Associations "Résistance 5G Nantes"	Défavorable
Association "Bretagne vivante"	Défavorable
Association "Bien vivre en Anjou"	Défavorable
Elue d'Anjou Bleu Communauté	Défavorable

3. Analyse des contributions

3.1. Sur la forme

La plupart des commentaires insiste sur le manque d'information du territoire concerné par la demande, préalablement à son dépôt et au lancement de la consultation publique dématérialisée et considèrent que l'exploration du sous-sol ne devrait pas être confié à des entreprises privées étrangères, mais à l'Etat.

3.2. Sur le fond

Bien que plusieurs avis de rejet non argumentés aient été déposés, de nombreuses contributions ayant procédé à une analyse du dossier de demande ont été remises.

Les arguments soulevés pour remettre en cause la pertinence du projet sont regroupés et détaillés ci-dessous :

- **Sur le programme de recherche et ses impacts** : les avis pointent le manque de détail et précision relatif aux travaux envisagés (forage, nombre, profondeur, localisation, plateforme) qui ne permet pas d'apprécier leurs futurs impacts sur les intérêts protégés.

L'une des préoccupations majeures concerne l'impact sur la ressource en eau, la région ayant récemment été concernée par des arrêtés préfectoraux de sécheresse. Plusieurs avis s'interrogent sur la quantité d'eau nécessaire à la réalisation des travaux prévus ainsi qu'aux enjeux de pollution associés des eaux souterraines et de surface.

Une autre préoccupation majeure concerne l'impact sur la biodiversité et sur les paysages avec la destruction d'écosystèmes fragiles et de paysages qui sont importants pour le tourisme de la région.

Plusieurs avis font part d'un refus de prélèvements sur leurs terrains ou parcelles.

- **Sur les enjeux que recoupent le périmètre de demande**. De nombreux enjeux ont été invoqués dans les contributions : la densité humaine de la zone d'étude, un réseau important de zones humides, la présence de zones de captages d'eau.

Ces enjeux, et particulièrement ceux relatifs aux zones humides et aux zones de captage, sont jugés insuffisamment pris en compte dans la demande.

- **Sur l'entreprise pétitionnaire** : plusieurs avis soulèvent le fait que l'entreprise n'est pas basée en Bretagne mais constitue une coquille vide gérée par une entreprise canadienne domiciliée aux Bermudes. Point qui serait en défaveur d'un projet minier favorisant les retombées territoriales positives.

A ce titre, le fait que la société mère soit canadienne inquiète certaines personnes, notamment dans le cas où des désordres liés aux travaux miniers surviendraient.

- **Sur la pertinence du modèle minier de façon générale** : beaucoup d'avis s'appuient sur des exemples de territoires post exploitation minière concernés par des recommandations ARS très contraignantes pour démontrer qu'un projet minier

impacterait trop négativement le territoire, en termes de pollution des eaux notamment. L'Etat étant jugé défaillant dans le cadre de l'après-mine. Par ailleurs, certains avis pointent que la production éventuelle ne se substituerait pas à une production étrangère ne respectant pas les règles européennes, mais s'y ajouterait.

Enfin, certains avis dénoncent le fait que ce type de projet minier ne profite qu'à des entreprises étrangères et non au territoire (faibles retombées locales et peu d'emplois créés).

- **Sur la compatibilité du projet avec les activités agricoles locales** : le projet serait une menace pour l'agriculture locale notamment au niveau de la ressource en eau, le territoire souffrant déjà de fortes périodes de sécheresse.

Au-delà des avis portant sur la demande elle-même, plusieurs avis ont remis en cause la pertinence des objectifs nationaux de transition énergétique dans lesquels s'inscrivent certaines substances visées par la demande, prônant des arguments de sobriété et de recyclage.

L'ensemble de ces éléments seront analysés dans le cadre de l'instruction centrale.

Le chef du bureau de la politique
des ressources minérales non
énergétiques



Jean-François GAILLAUD